

Vendredi 2 décembre 2022

Le soutien aux centres sociaux dans les Bouches-du-Rhône

La Convention Cadre des centres sociaux, spécifique à notre département, représente un atout pour la coordination de tous les partenaires. Cette convention a permis de développer et pérenniser de nombreux espaces d'animation de la vie sociale. Le département des Bouches-du-Rhône compte 109 centres sociaux et est le deuxième département français le mieux couvert.

Les objectifs de cette convention sont de :

- Soutenir l'animation de la vie sociale, dans une logique de coopération partenariale ;
- Pérenniser les équipements sociaux, prévenir les dysfonctionnements potentiels ;
- Apporter un financement pluriannuel complémentaire au financement de droit commun ;
- Favoriser l'émergence d'initiatives locales, de nouveaux outils et de pratiques innovantes ;
- Fournir un service de qualité répondant aux besoins des habitants.

Les partenaires signataires sont :

L'État, la CAF 13, le département des Bouches-du-Rhône, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la Mutualité sociale agricole (Msa), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), les communes d'Aix-en-Provence, d'Arles, de La Ciotat, de Marseille, de Miramas, des Pennes-Mirabeau, de Port-de-Bouc, de Salon-de-Provence, de Septèmes-les-Vallons, de Tarascon et Vitrolles, la Fédération Amis de l'Instruction Laïque (Ail), le Centre de culture ouvrière (Cco), l'Institut de formation d'animation et de conseil (Ifac), Léo Lagrange Méditerranée (LIm) ainsi que l'Union des centres sociaux et socioculturels des Bouches-du-Rhône (Ucs 13).

L'ensemble des partenaires, financeurs et fédérations de centres sociaux travaillent depuis avril 2022 sur le renouvellement de cette convention, ses enjeux et les besoins des équipements de vie sociale.

Suite aux revendications portées par les fédérations et gestionnaires des centres sociaux et aux échanges menés durant ces dernières semaines, l'ensemble des institutions ont compris la nécessité de poursuivre les discussions, dans un cadre annuel et sécurisé.

Notre objectif est de permettre, grâce à une convention transitoire d'un an, de travailler collectivement autour de cinq thématiques et de leur volet financier :

- Missions d'un centre social au regard des financements alloués
- Simplification administrative
- Projets familles et jeunesse
- Amplitude d'ouverture des centres sociaux
- Soutien et accompagnement aux centres sociaux en difficulté

Le calendrier et la méthode de travail ont été définis dans le projet de convention de telle sorte à ce que ces travaux permettent d'aboutir, dès le mois de juin, à la préparation d'une nouvelle convention cadre pour les cinq années à venir. Cette nouvelle convention permettra également de s'aligner sur les nouveaux contrats de ville ainsi que la convention d'objectif et de gestion de la CAF.

Dans l'attente de cette future CCCS, des hausses de financement ont d'ores et déjà été actées dans la convention transitoire 2023. Les financements multi-partenariaux s'élèveront à 14,33 M€ en 2023, soit une augmentation de 733 K€ (5,1 %) à l'échelle des 84 centres sociaux concernés par la Convention Cadre.

Contact Presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

CAF 13

Natacha Davin - natacha.davin@caf13.cnafmail.fr - 04 96 16 55 07